R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2025.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS :

ABSENTS (Excusés) :

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Quorum : 15

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

N° DELIB_45_2025

Objet : Contribution exceptionnelle volontaire pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13)

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA

Dans le cadre de la saison estivale 2025 marquée par une intensification de l'activité opérationnelle des feux d'espaces naturels, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 3) a dû mobiliser des moyens humains, matériels, et financiers considérables pour faire face à cette situation critique.

Depuis le 1er juin 2025, 442 départs de feux ont été recensés, brûlant près de 1 102 hectares, avec des journées particulièrement éprouvantes, comme, pour exemple, le 8 juillet où 40 départs de feu ont été enregistrés en 24 heures. Ces évènements ont nécessité la mobilisation de milliers de sapeurs-pompiers volontaires, entraînant un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue pour les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, à hauteur de 400 000€.

Face à ces tensions budgétaires, et conformément à l'article L. 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil d'administration du SDIS a délibéré le 19 septembre 2025 en sollicitant une contribution exceptionnelle volontaire de la part des communes et des établissement publics de coopérations intercommunales (EPCI). Cette contribution permettrait d'atténuer les effets financiers de cette saison particulièrement éprouvante.

VU l'activité opérationnelle particulièrement intense à laquelle le SDIS 13 a été confronté durant l'été 2025,

VU la mobilisation renforcée nécessitée par cette situation exceptionnelle,

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

CONSIDERANT l'appel à contribution exceptionnelle volontaire lancé par le SDIS 13**,**

CONSIDERANT l'autorisation aux collectivités, portée par l'article L. 1612-15 du CGCT, de verser des contributions volontaires en cours d'exercice,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : ALLOUE une contribution exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au SDIS 13,

Art.2 : PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 65748 du budget 2025,

Art.3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 (unanimité)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 18 décembre 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Brigitte CALDERONE

LeMaire,
Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille	Acte certifié éxécutoire
013-211300850-20251226-14-DE	Réception par le Préfet : 26-12-2025 Publication le : 26-12-2025

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12